

Consultation fédérale – Initiative parlementaire « Une protection des plantes modernes, c'est possible » (22.441)

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

Votre demande du 9 septembre 2024 nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

Les conditions météorologiques particulièrement maussades de l'année 2024 ont démontré la difficulté de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloise et suisse de faire face aux maladies de nos cultures et d'obtenir des rendements suffisants. En effet, la lenteur des procédures d'homologation pour les produits phytosanitaires en Suisse face aux retraits réguliers de matières actives réduit inexorablement les solutions de traitements pour les cultures qui nous nourrissent. Ainsi nous constatons que le but du plan d'action national pour la réduction des risques des produits phytosanitaires qui prévoyait le maintien de la protection des cultures n'est pas atteint.

Vu ce qui précède, le canton soutient la simplification de la procédure d'homologation et de retrait des produits phytosanitaires en se basant sur les décisions européennes tout en appliquant des règles d'usages spécifiques au contexte de la protection de l'environnement et des utilisateurs en Suisse. Dans le cas contraire, il nous semble indispensable d'augmenter les ressources des instances d'homologation suisse afin d'accélérer l'examen des dossiers en suspens qui s'entassent auprès des autorités compétentes.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de recevoir, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 2 décembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND